



PORTER LES EPI REQUIS

Avant chaque manipulation de produit phyto, et jusqu'à la fin du nettoyage du matériel.
Le choix de ces EPI doit être adapté à la phase de travail et aux consignes figurant sur l'étiquette de chaque produit.



- 1 EPI vestimentaire** certifié (couvrant bras et jambes), dédié à cette activité
- 2 Tablier de protection chimique** catégorie III type PB3 (Partial Body)
- 3 Gants en nitrile** EN 374-3
- 4 Protection des yeux** EN 166 (écran facial ou lunettes)
- 5 Chaussures ou bottes de sécurité fermées**
- 6 Masque anti-poussière P3 ou complet A2P3**, si le produit en question le préconise

Ces EPI doivent être exclusivement dédiés aux chantiers phytosanitaires

- Rincer** les EPI réutilisables, puis les **stocker** dans un vestiaire dédié. Conserver les masques P3 et/ou A2P3 à l'abri de l'air (récipient hermétique)
- Respecter les **recommandations d'entretien** des EPI et les **remplacer** aux premières **traces d'usure**
- Eliminer** les EPI usagés dans le cadre d'une filière spécialisée. Ces collectes sont mises en place à partir du printemps 2016 et sont concomitantes avec les collectes de PPNU par ADIVALOR

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.